



## Coopération, territoires, émergence : Les 3 appels à projets relancés pour une 3<sup>e</sup> année !

Dans le contexte de crise que connaît la filière musicale, les 3 appels à projets du Contrat de filière musiques actuelles en Pays de la Loire sont reconduits pour une 3<sup>e</sup> année. Ils visent à soutenir les coopérations professionnelles, la diversité musicale sur les territoires et la promotion des artistes émergents. Les candidatures sont ouvertes à tous types d'acteurs de la filière musicale. Elles sont à déposer avant le lundi 22 février 2021.

Pour l'Etat (ministère de la Culture/DRAC), la Région des Pays de la Loire, le Centre national de la musique (CNM), qui le financent, et pour le Pôle qui appuie la démarche, le Contrat de filière musiques actuelles en Pays de la Loire a pour objectif d'encourager les projets et expérimentations qui permettent de répondre aux mutations en cours au sein de la filière musicale, en prenant notamment en compte le contexte actuel de crise sanitaire et économique.

Lors des deux premières années du Contrat de filière musiques actuelles en Pays de la Loire, ce fonds a permis de soutenir 40 projets : 9 portant sur des coopérations professionnelles, 15 développant la diversité musicale sur les territoires et 16 favorisant la promotion des artistes émergents. En 2021, les projets soutenus pourront représenter des formes de réponses concrètes au contexte de crise sanitaire et économique traversée par la filière. Le bilan chiffré des deux premières années du dispositif et les nouveaux appels à projets sont accessibles en ligne sur : [www.musiquesactuelles-pdl.org](http://www.musiquesactuelles-pdl.org).

### Les 3 appels à projets

- **L'appel à projets « Coopérations professionnelles »** a pour objectif d'encourager les coopérations professionnelles qui visent à impacter durablement l'écosystème local ou régional des musiques actuelles. Ces coopérations peuvent concerner tous types d'enjeux : artistiques, culturels, sociaux, économiques et sociétaux.

- **L'appel à projets « Diversité musicale sur les territoires »** vise à soutenir des actions de diffusion, d'accompagnement, de médiation ou d'éducation artistique et culturelle dans les territoires les moins couverts ou sur des esthétiques moins exposées dans des bassins de vie mieux pourvus en matière d'offre de musiques actuelles.

- **L'appel à projets « Promotion des artistes émergents »** vise à soutenir la promotion des artistes émergents, dans une perspective d'insertion professionnelle et de développement économique des projets.

→ **Échéances de dépôt des candidatures : le lundi 22 février 2021 !**

→ **EN SAVOIR + : [WWW.MUSIQUESACTUELLES-PDL.ORG](http://WWW.MUSIQUESACTUELLES-PDL.ORG)**

#### CONTACTS « PRESSE » :

- DRAC : Guillaume de la Chapelle, [guillaume.de-la-chapelle@culture.gouv.fr](mailto:guillaume.de-la-chapelle@culture.gouv.fr), 02 40 14 28 28 ;
- Région des Pays de la Loire : Nadia Hamnache, [nadia.hamnache@paysdelaloire.fr](mailto:nadia.hamnache@paysdelaloire.fr), 02 28 20 60 62 ;
  - CNM : Corinne Bret / Nathalie Leduc, [communication@cnv.fr](mailto:communication@cnv.fr), 01 73 02 31 19 ;
- Le Pôle de coopération pour les musiques actuelles en Pays de la Loire : Julien Deroo, [julien@lepole.asso.fr](mailto:julien@lepole.asso.fr), 02 40 20 03 25.